



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Vendredi 12 Octobre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 7.1, 0.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Eric ALAUZET (jusqu'au 7.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 0.2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.1), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 7.1), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 7.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, Mme Elsa MAILLOT (à partir du 7.1), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 7.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE représenté par M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaussenne : M. Bernard VOUGNON représenté par M. Jean-Luc GUILLAUME Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirole : M. Daniel HUOT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : Mme Valérie MAILLARD Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY représenté par Mme Géraldine LAMBLA Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel LOYAT, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Francois : M. Claude PREIONI La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pugey : M. Frank LAIDIE Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (à partir du 0.2), T. BIZE, G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.1), C. DELBENDE, C. DEVESA, M. EL-YASSA (jusqu'au 1.1.1), B. FALCINELLA, A. GHEZALI, J. GROSPERRIN (jusqu'au 7.1), M. LOYAT, E. MAILLOT (jusqu'au 1.1.1), M. OMOURI, S. PESEUX, K. ROCHDI (jusqu'au 7.1), R. STHAL, G. VAN HELLE (jusqu'au 0.1), M. ZEHAF (à partir du 7.1), C. PREIONI, H. TRUDET, S. RUTKOWSKI, D. PARIS, P. CONTOZ, M. FELT, P. BELUCHE, D. GAUTHEROT, JN. BESANCON

Mandataires : D. DARD (à partir du 0.2), A. VIGNOT, JL. FOUSSERET, P. GONON (jusqu'au 0.1), C. LIME, F. PRESSE, S. WANLIN (jusqu'au 1.1.1), P. CURIE, N. BODIN, L. FAGAUT (jusqu'au 7.1), S. BARATI-AYMONIER, P. DUCHEZEAU (jusqu'au 1.1.1), M. SEBBAH, C. WERTHE, D. POISSENOT (jusqu'au 7.1), C. THIEBAUT, M. LEMERCIER (jusqu'au 0.1), C. MICHEL (à partir du 7.1), JY. PRALON, P. SIMONIN, J. CANAL, R. STEPOURJINE, D. HUOT, C. BOTTERON, J. KRIEGER, G. ORY, V. MAILLARD

Délibération n°2018/004393

Rapport n°7.1 - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre du projet de Grande Bibliothèque

Lancement du concours de maîtrise d'œuvre du projet de Grande Bibliothèque

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Grande Bibliothèque »	Montant du budget 2018 : 500 000€ Montant de l'opération : 3,4M€

Résumé :

Lors de la séance du 24 mai 2018, le Conseil de Communauté a déclaré d'intérêt communautaire l'opération de la future Grande bibliothèque.

Cet équipement culturel sera implanté au cœur de la Cité des savoirs et de l'innovation, sur le site historique du centre-ville libéré par l'hôpital Saint-Jacques. Sa surface utile est estimée à environ 10 345 m² soit 6 666 m² pour la partie lecture publique et 3 679 m² pour la partie universitaire.

Les travaux seront réalisés de 2022 à 2024.

L'ouverture au public est prévue début 2025.

I. Contexte

Lors de sa séance du 24 mai 2018, le Conseil de Communauté a déclaré d'intérêt communautaire l'opération de la future Grande bibliothèque au titre de la compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs et touristiques d'intérêt communautaire ».

Cet équipement culturel novateur regroupant une Bibliothèque de lecture publique et une Bibliothèque universitaire, sera implanté au cœur de la Cité des savoirs et de l'innovation, sur le site historique du centre-ville libéré par l'hôpital Saint-Jacques. Sa surface utile est estimée à environ 10 000 m².

Les études actuellement en cours jusqu'à la consultation des entreprises se dérouleront jusqu'à l'automne 2021.

Les travaux seront réalisés de 2022 à 2024.

L'ouverture au public est prévue début 2025.

Concernant le suivi de cette opération, il est prévu que le Grand Besançon en soit le maître d'ouvrage unique par une délégation de maîtrise d'ouvrage de l'Etat pour la partie Bibliothèque Universitaire.

II. Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

A ce jour, le programme de l'opération et le projet scientifique culturel sont en cours de finalisation.

Il convient donc de recruter une équipe de maîtrise d'œuvre en charge de réaliser les études de conception et de suivre les travaux de la Grande Bibliothèque.

Pour désigner le maître d'œuvre de l'opération, il y a donc lieu, conformément à l'article 90 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, d'organiser un concours de maîtrise d'œuvre.

Dans cette perspective, un avis d'appel public à la concurrence sera publié en vue de retenir quatre candidats qui remettront une esquisse sur la base du programme.

Par ailleurs, comme l'exigent les articles 88 IV et 90 III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les opérateurs économiques qui ont remis des prestations conformes au règlement du concours bénéficient d'une prime. Le montant de cette prime est égal au prix estimé des études à effectuer par les candidats affecté d'un abattement au plus égal à 20 %.

Ainsi, les candidats qui remettront une esquisse conforme au règlement du concours percevront une indemnité, sous forme de prime, dont le montant sera de 190 000 € HT (228 000 € TTC) maximum, soit une dépense pour les trois candidats non retenus de 570 000 € HT (684 000 € TTC) maximum.

De plus, conformément à l'article 88 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le jury se réunira pour donner un avis sur les dossiers de candidatures et également sur les projets qui seront remis par les quatre candidats qui auront été sélectionnés.

Le jury aura également à se prononcer sur le montant des primes attribuées aux candidats non retenus.

Ce jury est composé, conformément aux dispositions de l'article 89 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

- des membres élus de la commission d'appel d'offres,
- des personnes qualifiées désignées par le président du jury, à raison d'au moins 1/3 des membres du jury, ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats.

L'ensemble de ces membres ont voix délibérative.

Il est proposé que ce jury comporte également quatre personnalités désignées par arrêté du président du jury dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du projet et qui auront voix délibérative.

Il est aussi proposé que le président de la CAO fasse partie du jury. A ce titre il le présidera, et il sera chargé de nommer les membres du jury autres que ceux qui sont des membres élus de la CAO.

Il est proposé d'indemniser les architectes membres du jury dans les conditions suivantes :

- forfait de présence et d'analyse du dossier : 400 € HT par demi-journée,
- frais kilométriques : barème fiscal en vigueur.

Une commission technique assistera le jury.

III. Coût global du projet

Pour mémoire, le coût de réalisation de cet équipement est estimé à 50M€ TTC, réparti entre la Bibliothèque d'agglomération (32M€) et la Bibliothèque universitaire (18M€) au prorata des surfaces.

IV – Coût et plan de financement prévisionnel des études

Le coût des études pour l'ensemble de la Grande Bibliothèque (parties Bibliothèque d'Agglomération et Bibliothèque Universitaire) est estimé à 2,83 M€ HT, soit 3,4 M€ TTC.

Le plan de financement prévisionnel de ces études s'établit comme suit :

Etat :	944 444 €
Région Bourgogne-Franche-Comté :	944 444 €
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	944 445 €
Total HT :	2 833 333 €

Le Département du Doubs pourra être également sollicité dans le cadre du contrat C@P 25 en cours de négociation.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Mme C. COMTE-DELEUZE et MM. JL. FOUSSERET (2), A. POULIN et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président à :
 - o approuver le lancement des études et du concours de maîtrise d'œuvre,
 - o approuver la composition du jury,
 - o approuver le plan de financement de l'opération
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions potentielles auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que tout autre partenaire potentiel tel que le Département du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité : Reçu le **23 OCT. 2018**

Pour : 88
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 5



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président